CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E204273** **VALABLE JUSQU'AU** **15/04/2027**

ÉDITÉ LE 11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2004

Raison sociale : AM.SI AMENAG SOLUTIONS INTERIEURES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/11/2018
Capital : 2 000

415 RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX
POLE D'ACTIVITES LES MILLES
EIFFEL PARK BAT B
13290 AIX-EN-PROVENCE
Téléphone : 0615645427 **Fax :**
Portable : 0664187276
Responsabilité légale :
KOUROUYAN BERNARD GÉRANT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 2004B01270
Siret : 478 119 712 00048
Code NACE : 4332B
Numéro caisse de congés payés : 9017328-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021526545204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021526545204

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

E-mail : contact@amsi-aix.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 000 000 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9112	Agencement (Technicité confirmée)	5	16/04/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/02/2026 08:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.